

#### **DÉPARTEMENT DU CANTAL**

#### SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-017 PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## OBJET Marché de travaux n°2024-33 – Réaménagement du Conservatoire Notification

### La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Vu** la consultation des entreprises n°2024-33, sous forme de procédure adaptée, organisée du 3 octobre 2024 au 4 novembre 2024 12h sur la plateforme Achatpublic.com ;

Vu les propositions des entreprises ;

Vu la décision 2024-643 déclarant les lots 4 et 6 infructueux ;

**Vu** la consultation des entreprises n°2024-33 bis, sous la forme d'une consultation sans mise en concurrence sans publicité, organisée du 27 novembre 2024 au 13 décembre 2024 ;

Vu la proposition de l'entreprise SAS Menuiserie de la Florizane pour le lot 6;

Vu les avis de la commission MAPA en date du 21 novembre 2024 et du 9 janvier 2025 ;

### DÉCIDE

**Article 1** : D'approuver et de signer les propositions des entreprises suivantes pour le marché de travaux de réaménagement du conservatoire :

- pour le lot 2 « gros œuvre », avec l'entreprise SARL GUENIOT pour un montant de 6 402,00 € HT soit 7 682,40 € TTC ;
- pour le lot 3 « serrurerie », avec l'entreprise MCM 15110 Saint-Flour pour un montant de  $735,00 \in HT$  soit  $882,00 \in TTC$ ;
- pour le lot 5 « plâtrerie, faux plafonds, peinture », avec l'entreprise SARL COMBRE MULTISERVICES 15100 Villedieu pour un montant de 19 694,46 € HT soit 23 633,35 € TTC ;
- pour le lot 6 « menuiseries intérieures », avec l'entreprise SAS Menuiserie de la Florizane 15100 Saint-Flour pour un montant de 10 400,90 € HT soit 12 481,08 € TTC ;
- pour le lot 7 « sols souples », avec l'entreprise EURL Stéphanie ROLLIER 15300 Murat pour un montant de 5 100,00 € HT soit 6 120,00 € TTC ;
- pour le lot 8 « relamping électricité », la tranche ferme, avec l'entreprise SARL MOURGUES SERGE
   15100 Saint-Flour pour un montant de 18 370,70 € HT soit 22 044,84 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 par autorisation de programme / crédits de paiement suivant la délibération n°2024-126 en crédits de paiement suivan

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

**Article 4 :** Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

Fait à Saint-Flour, le 14 janvier 2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Transmise en Préfecture le 1 6 JAN, 2025

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le** 1 § JAN. 2025

### CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

### DE SAINT-FLOUR 15100 TRAVAUX DE REAMENAGEMENT

N°188



DCE juil-24 Indice A

### D.P.G.F. LOT N°2 - GROS ŒUVRE



Agence Claude RAVOUX ARCHITECTE D.P.LG.

> BP 700-19 Les Bas Maisons SAINT-BABEL 63 500 ISSOIRE T. 04 73 89 48 45 P. 06 07 16 26 32

Accusé de réception en préfecture 015-200066660-20250114-DEC2025-017-AU Date de télétransmission : 16/01/2025 Date de réception préfecture : 16/01/2025

### AVANT - METRE

Le chiffrage de chaque article du quantitatif doit inclure toutes les prescriptions techniques correspondantes du C.C.T.P.

### LOT N° 02 :GROS ŒUVRE

MACONNERIE Prescriptions du lot TCE tout corps d'états PM Généralités  2.2 INSTALLATION DE CHANTIER ET PRESCRIPTIONS PGC  2.3 ESCALIERS MODIFICATION D'UN ESCALIER EXISTANT Travaux comprenant la démolition et reconstruction de marches suivant plan existant et projet. La hauteur entre départ et arrivée n'est pas modifiée; Ensemble en béton armé, compris évacuation des gravats, suivant CCTP comprenant 3 marches de 1,40 de large 3.1 SEUILS REPARATION SOL ET APPUIS EXISTANTS Travaux de réparation du dallage existant sous le porche d'entrée, suivant plan existant et projet. Travaux de reprise de l'appuis pour pose menuiserie; Ensemble complet suivant cctp, compris évacuation des gravats, pour la partie devant être fermée Sous les nouvelles meunuieserie à l'emplacement des Garde corps ML 2,60 520,00 1 352,00	N°	ARTICLES	U	Q	P.U.	MONTANT
2.1 Généralités PM  2.2 INSTALLATION DE CHANTIER ET PRESCRIPTIONS PGC  2.3 ESCALIERS MODIFICATION D'UN ESCALIER EXISTANT Travaux comprenant la démolition et reconstruction de marches suivant plan existant et projet. La hauteur entre départ et arrivée n'est pas modifiée; Ensemble en béton armé , compris évacuation des gravats, suivant CCTP comprenant 3 marches de 1,40 de large  2.4 SEUILS REPARATION SOL ET APPUIS EXISTANTS Travaux de réparation du dallage existant sous le porche d'entrée, suivant plan existant et projet. Travaux de reprise de l'appuis pour pose menuiserie; Ensemble complet suivant cctp , compris évacuation des gravats, pour la partie devant être fermée Sous les nouvelles meunuieserie	2		diátota	DM		
2.3 ESCALIERS MODIFICATION D'UN ESCALIER EXISTANT Travaux comprenant la démolition et reconstruction de marches suivant plan existant et projet. La hauteur entre départ et arrivée n'est pas modifiée; Ensemble en béton armé , compris évacuation des gravats, suivant CCTP comprenant 3 marches de 1,40 de large Sur escalier entre hall et palier  2.4 SEUILS REPARATION SOL ET APPUIS EXISTANTS Travaux de réparation du dallage existant sous le porche d'entrée, suivant plan existant et projet. Travaux de reprise de l'appuis pour pose menuiserie; Ensemble complet suivant cctp , compris évacuation des gravats, pour la partie devant être fermée Sous les nouvelles meunuieserie	2.1	U	l etats	**********		
2.3 ESCALIERS MODIFICATION D'UN ESCALIER EXISTANT Travaux comprenant la démolition et reconstruction de marches suivant plan existant et projet. La hauteur entre départ et arrivée n'est pas modifiée; Ensemble en béton armé , compris évacuation des gravats, suivant CCTP comprenant 3 marches de 1,40 de large Sur escalier entre hall et palier  2.4 SEUILS REPARATION SOL ET APPUIS EXISTANTS Travaux de réparation du dallage existant sous le porche d'entrée, suivant plan existant et projet. Travaux de reprise de l'appuis pour pose menuiserie; Ensemble complet suivant cctp , compris évacuation des gravats, pour la partie devant être fermée Sous les nouvelles meunuieserie	2.2	INSTALLATION DE CHANTIER ET	I PRESC I		I S PGC I	
large Sur escalier entre hall et palier  2.4 SEUILS REPARATION SOL ET APPUIS EXISTANTS Travaux de réparation du dallage existant sous le porche d'entrée, suivant plan existant et projet. Travaux de reprise de l'appuis pour pose menuiserie; Ensemble complet suivant cctp , compris évacuation des gravats, pour la partie devant être fermée Sous les nouvelles meunuieserie		MODIFICATION D'UN ESCALIER EXISTANT Travaux comprenant la démolition et reconstruction de marches suivant plan existant et projet. La hauteur entre départ et arrivée n'est pas modifiée; Ensemble en béton armé, compris évacuation des gravats,				
REPARATION SOL ET APPUIS EXISTANTS Travaux de réparation du dallage existant sous le porche d'entrée, suivant plan existant et projet. Travaux de reprise de l'appuis pour pose menuiserie; Ensemble complet suivant cctp , compris évacuation des gravats, pour la partie devant être fermée Sous les nouvelles meunuieserie			ens	1	3850,00	3 850,00
REPARATION SOL ET APPUIS EXISTANTS Travaux de réparation du dallage existant sous le porche d'entrée, suivant plan existant et projet. Travaux de reprise de l'appuis pour pose menuiserie; Ensemble complet suivant cctp, compris évacuation des gravats,  pour la partie devant être fermée Sous les nouvelles meunuieserie		Sur escalier entre hall et palier				
Sous les nouvelles meunuieserie	2.4	REPARATION SOL ET APPUIS EXISTANTS Travaux de réparation du dallage existant sous le porche d'entrée, suivant plan existant et projet. Travaux de reprise de l'appuis pour pose menuiserie; Ensemble complet suivant cctp,				
	2.4.1	Sous les nouvelles meunuieserie	ML	2,60	520,00	1 352,00
		Pac	ge 2		Date de télétransm	250114-DEC2025-017-AL

N°	ARTICLES	U	Q	P.U.	MONTANT
	Réalisation d'un appuit et rejingot béton pour recevoir les menuiseries adjacentes à la nouvelle porte d'entrée du porche. Compris béton armature coffrage liaison a l'existant				
2.4.2	Appui et rejingot beton 0,2 x 0,2	ML	2,00	600,00	1 200,00
			Т	OTAL € H.T.	6 402,00

### LOT N° 02 : -GROS ŒUVRE

### AVANT - METRE

	TOTAL H.T.	:	6 402,00
	T.V.A. 20%	E	1 280,40
	TOTAL T.T.C. LOT N° 02 :GROS	S OEUVRE	7 682,40
1	CACHET DE L'ENTREPRISE :		

### CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

### DE SAINT-FLOUR 15100 TRAVAUX DE REAMENAGEMENT

N°188



DCE juil-24 Indice A

### D.P.G.F. LOT N°3 - SERRURERIE



Agence Claude RAVOUX ARCHITECTE D.P.LG.

BP 700-19 Les Bas Maisons SAINT-BABEL 63 500 ISSOIRE T. 04 73 89 48 45 P. 06 07 16 26 32

Accusé de réception en préfecture 015-200066660-20250114-DEC2025-017-AU Date de télétransmission : 16/01/2025 Date de réception préfecture : 16/01/2025

### AVANT - METRE

Le chiffrage de chaque article du quantitatif doit inclure toutes les prescriptions techniques correspondantes du C.C.T.P.

### LOT N° 03 :SERRURERIE

		r				•
N°	ARTICLES	U	Q	P.U.	MONTANT	
3.0	SERRURERIE Prescriptions du lot TCE tout corps	d'átata	PM			
3.0	Généralité	d etats	PM			
3.1	INSTALLATION ET PRESCRIPTIONS PGC		PM			
3.2	PROTECTIONS					
3.2.1.	Protection anti-chute					
3.2.1.1	Garde corps rampant interieur Garde-corps Type1	ML	2	240,00	480,00	
	Sur escalier entre hall et palier	and if the construction and state grand publication	e comité mandide aux étaules de la compansión à l'ann taussé de			•
3.2.1.2	Main courante compris adaptation à l'existant Sur palier hall	ML	2	85,00	127,50	170,00
3.2.1.3	Modification de main courante Par prolongement d'une main courai	ML	1	85,00	59,50	85,00
	existante sur escalier entre rdc et étage en partie haute et basse pour mise en corformité partielle PM	R				
4 Control of the Cont					s.	
					-	
		22				
	SERRURERIE		Т	OTAL € H.T.	<u>667,0</u> 0	735,00
						]

### LOT N° 03 : -SERRURERIE

### AVANT - METRE

TOTAL H.T. : 667,00 → 35,00 €

T.V.A. 20% : 133,40 144,00 €

TOTAL T.T.C. LOT N° 03 :SERRURERIE : 809,40 882,00 €

### CACHET DE L'ENTREPRISE :

### SAS MCM

Conception - Fabrication
Serrurerie - Pose
Pliage - Soudure
ZAC de Volzac 15100 St FLOUR

1 04 71 60 44 21
Siret 932 880 032 00010 / TVA FR85 932 880 032

### CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

### DE SAINT-FLOUR 15100 TRAVAUX DE REAMENAGEMENT

N°188



DCE juil-24 Indice A

# D.P.G.F. LOT N°5 PLATRERIE FAUX PLAFOND PEINTURE -



Agence Claude RAVOUX
ARCHITECTE D.P.LG.

BP 700-19 Les Bas Maisons SAINT-BABEL 63 500 ISSOIRE T. 04 73 89 48 45 P. 06 07 16 26 32

### AVANT - METRE

Le chiffrage de chaque article du quantitaif doit inclure toutes les prescriptions techniques correspondantes du C.C.T.P.

-	LOT	Nº 05	·PI	ATRERIE	FAUX PLAFO	ND PEINTURE
*	<u> </u>	1 05	••••	ATTACK		
N°	ARTICLES	U		Q	P.U.	MONTANT
14	5 TRAVAUX DE PLATRERIE					
	O TRAVAON DZ :			DM		
5.0	GENERALITES			PM		
	Prescriptions du lot TCE tout corps d'états			PM	*	
	INSTALLATION				~~ ~~	Sen Of
	ET PRESCRIPTIONS PGC			PM	800 YU	630,50
	Name and the second of the sec				1	1
5.1	TRAVAUX DE DEPOSE					
5.1.1	Dépose des faux-plafonds y compris ossat	ure et	isc	plation		
	Démolition des faux plafonds et adaptations		_			(-2.00
	Localisation : RDC Hall	M <sup>2</sup>		40,00	15,00	(CCO) 60
	Suivant plans, coupes et détails.  zone futur bureau accueil					
	zone porte réserves					
	Seen a strain					
5.1.2	Création / Agrandissement d'ouverture					্ৰ
	Découpe de cloisons		Т			
	Localisation : RDC Pour modification accès réserves	ML	.		60,00	348,00
	Suivant plans, coupes et détails.		_	5,80	00/00	- 0./0
	Démolition des cloisons séparatives y con	npris I	me	nuiseries e	et revêtement	mural
5.1.3	Démolition des faux plafonds et adaptations					
	Localisation : RDC	Ĺ.,,			1	1100
	Pour modification accès réserves	M <sup>2</sup>	١	2,00	40,00	140,00
	Suivant plans, coupes et détails.		_		_ / =	
5.1.4	Obturation d'ouverture	1. <b>V</b>	•			
	Rebouchage d'ouverture dans cloisons de toi	ute na	ture	e		T
	Localisation : RDC Pour modification accès réserves	M <sup>2</sup>	2		100,00	2000
	Suivant plans, coupes et détails.	5.753		3,00	100,00	1300
05.1.5	Rebouchages divers Rebouchages dans cloisons de toute nature					
	Localisation : RDC Pour réalisation des travaux					
		Г	_	5,00	T40.00	150.00
	Ø inférieur à 3cm	-	_	2,00	1490	1 30.00
	Ø de 3cm à 20cm	1	- 10	1,00	130,00	7000
	Ø >20cm		_	1,00	100	
	V					79

_ N°	ARTICLES	Ju		Q	P.U.	MONTANT
ee.	PAROIS					
5.2	CLOISONS FIXES COMPOSITES					
	3°					
5.2.1	Doublages					
5.2.1.1	Doublages composite type "Place	ostil"				
	"Placostil" 120+13 »					
	Mur de Facade NORD:					
Mur facade	2,1+1+1,1+4+1,5+0,8 total N	/L 10,5	0.1			
Nord	Hauteur:		0			
	largueur:		4			
DEDUIRE	Surface N		_			
DEDUIRE	- CHAOCIO					
	Hauteur : largueur:		_			
	Nombr		1			
TOTAL	Λ	/1 <sup>2</sup> 7,92	2			
TOTAUX	total chassis : M					
TOTAUX	Total à déduire:N	N <sup>2</sup> 7,92	<u> </u>			
TOTAL	iwur de Facade NORD:	_			`0	
	DOUBLAGE	: M²		23,58	$\Box 60.00$	Tat. 160 Sto
TOTAUX	0510105					
TOTAUX	Des FACADES: Nord,Est et complément					
	DOUBLAGE	: M²	2	23,58	60,00	Iduly, 90
5.2.2	Cloisons composites type "Placos	4i]''			l	, 40-
		LII				
	Cloisons "Placostil" (Placoplatre).					
5004	N 1281 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1					
5.2.2.1	Cloison de distribution 98/48,					
H	CF 1H POUR RESERVES	<del>-</del>	7			
-	Longeur: N					
<u> </u>	Hauteur : M Epaisseur : M	1 3	-			
	Surface : M		-			
DEDUIRE	Portes	3,00	1		-	
	Hauteur :M					
-	largueur:M					
	Nombre M²	1,84	-			
TOTAUX	total chassis : M²	1,84	-			
	Total à déduire:M²			H		
OTAUX	Cloison de 98:				_	
	CLOISON 98	M <sup>2</sup>	7	,16	65,00	76510
5.2.2.2	Cloison de distribution 98/48,			$\neg \neg$	_/_	
3.53.4 (CV 1.54.)	Pour bureau RDC					
clois	on courbe et à facettes sous les chassis					
	2,35+0,3+0,65+0,90+1,2++2,5					
	Longeur: M	7,90				
<u></u>	Hauteur: M	3				
-	Epaisseur : M	0,1				
DEDUIRE	Surface : M <sup>2</sup> Portes	23,70				
1	Fortes Hauteur :M	2,04		_		
	largueur:M	0,8	- 38-0	-		
_	Nombre	1				
2	M²	1,63				
	chassis Hauteur :M	2,04				
	largueur:M Nombre	2				
	M <sup>2</sup>	4,08		-		
XUATC	total chassis : M²	5,71		-+		
TALES	Total à déduire:M <sup>2</sup>	5,712				
XUATC	Cloison de 98:					
-	CLOISON 98	M <sup>2</sup>	17,9	99	TOO.OL	100000T
2.2.2.1 Po	se des huiscodes et est				(	-01000
	se des huisseries et pré cadres estations à prévoir au présent lot					Ë
Ι΄ "	Figure 2 prevoil au present lot	11 1	2.0	Λ I C	18 CA	-40
	L	UL	3,0	0	CAPUL	-42°C
					1	

Accusé de réception en préfecture 015-200066660-20250114-DEC2025-017-AU Date de télétransmission : 16/01/2025 Date de réception préfecture : 16/01/2025

3

	ARTICLES U Q P.U. MONTANT
5.3.	TRAITEMENT DES PAREMENTS VERTICAUX
	4
5.3.1 5.3.11	REVETEMENTS COLLES
3.3.11	Revêtement en plaque BA 13 Longeur: M 1,00
Prévision	Hauteur: M 3
rdc	Surface M <sup>2</sup> 3
	Compris embrassures
	Surface TOTAL M <sup>2</sup> 3,00 3,00 Sec 45,00
	TOTAL: 5 PLATRERIE
	I SIM M
	6 TRAVAUX DE
	FAUX PLAFONDS
5.6.1	TYPE ARMSTRONG MINATONE PRIMA
	TEGULAR DUNE PLUS
RDC	(600x600mmx15mm)
Plafond	Longeur: M 3,00
Repère	Largueur: M 3
P8	Déduire 0 Surface TOTAL M² 9,00 9,00 CCO CCO
	Surface TOTAL M <sup>2</sup> 9,00 9,00 (SS)
	Compris raccord existant
5.6.2	REVETEMENTS VISSES, CLOUES, AGRAFES, SUSPENDUS
5.5.2	
5.6.2.1	Plafonds "PLACOSTIL" sur ossature métallique
	Sous dalle: hall et bureau compris raccord au plafond existant
	Plafonds "PLACOSTIL" horizontal
RDC	Longeur: M 5,70
Plafond	Largueur: M 5,7
Repère P1	Déduire 0 Surface TOTAL M² 32,49 32,49 1 34んグ 1 3年代 でプロ
	20/20/
5.6.3	Réalisation de jouées en plaques de plâtre pour plafonds.
murs	5,20+3,40 Longeur: M 8,60
[	Hauteur: M 0,4
-	Surface TOTAL M <sup>2</sup> 3,44 SSO SON
ľ	Pour passage doublage devant mur courette
	Compris la modification du fany nistono
murs	Compris la modification du faux plafond  Longeur: M 3,50
	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4
	Longeur: M 3,50
	Longeur: M 3,50  Hauteur: M 0,4  Surface TOTAL M <sup>2</sup> 1,40 1,40 55 00 74 00
murs	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4 Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55,00 74,00  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plagues de plâtre
5.6.4	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4 Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55,00 74,00  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Bureau acceuil
5.6.4	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4 Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55,00 140  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm
5.6.4	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4 Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55 Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA
5.6.4	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4 Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55 Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA
5.6.4	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4 Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55 Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA
5.6.4	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4 Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55 00 TH 00  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA Ou similaire Unité 2,00 2,00 50 00 360 00  TOTAL: 6 PLAFONDS
5.6.4	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4 Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55 0 1 1,40  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre  Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm  Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA ou similaire Unité 2,00 2,00 50 00 360 00
5.6.4	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4 Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55 00 FM 00  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA ou similaire Unité 2,00 2,00 56 00 360 00  TOTAL: 6 PLAFONDS  7 TRAVAUX PEINTURE
5.6.4 5.7.1	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4 Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55 00 Fragor  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA ou similaire Unité 2,00 2,00 50 00 376 00 777  TOTAL: 6 PLAFONDS  7 TRAVAUX PEINTURE  PLAFONDS
5.6.4	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4  Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55 00 TOTAL  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre  Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA ou similaire Unité 2,00 2,00 150 00 136 00  TOTAL: 6 PLAFONDS  TRAVAUX PEINTURE  PLAFONDS  Travaux de préparation sur supports anciens conservés
5.6.4 5.7.1 5.7.1.1	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4 Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55 00 Fragor  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA ou similaire Unité 2,00 2,00 50 00 376 00 777  TOTAL: 6 PLAFONDS  7 TRAVAUX PEINTURE  PLAFONDS
5.6.4 5.7.1 5.7.1.1	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4 Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55 00 FM 00  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA ou similaire Unité 2,00 2,00 50 M 256 M  TOTAL: 6 PLAFONDS  TRAVAUX PEINTURE  PLAFONDS  Travaux de préparation sur supports anciens conservés sous le plafond en plaques de plâtre
5.6.4 5.7.1 5.7.1.1	Longeur: M 3,50  Hauteur: M 0,4  Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55 0 14 00  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre  Localisation: Bureau acceuil  Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm  Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA  ou similaire Unité 2,00 2,00 50 00 00  TOTAL: 6 PLAFONDS  Travaux PEINTURE  PLAFONDS  Travaux de préparation sur supports anciens conservés sous le plafond en plaques de plâtre  .ocalisation: Hall parties conservées  Surface TOTAL M² 10,00 10,
5.6.4 5.7.1.1 5.7.1.1	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4  Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre  Localisation: Bureau acceuil  Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA  ou similaire Unité 2,00 2,00 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 5
5.6.4 5.7.1.1 5.7.1.1	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4 Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55 Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA ou similaire Unité 2,00 2,00 50 30 30 50  TOTAL: 6 PLAFONDS  Travaux de préparation sur supports anciens conservés sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Hall parties conservées Surface TOTAL M² 10,00 10,00 10,00 10,00 10,00  Peinture glycérophtalique mate sur les plafonds en plaques de plâtre Localisation: hall et bureau
5.6.4 5.7.1.1 5.7.1.1	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4  Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre  Localisation: Bureau acceuil  Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA  ou similaire Unité 2,00 2,00 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 5
5.6.4 5.7.1.1 5.7.1.1	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4  Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55 00 1000  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA ou similaire Unité 2,00 2,00 00 00 00 00  TOTAL: 6 PLAFONDS  Travaux de préparation sur supports anciens conservés sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Hall parties conservées Surface TOTAL M² 10,00 10,00 00 00  Peinture glycérophtalique mate sur les plafonds en plaques de plâtre Localisation: hall et bureau Parties neuves et préparées Surface M² 42,00 42,00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
5.6.4 5.7.1 5.7.1.1	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4 Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55 Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x e 5.5cm x 9.5cm Référence 625 : Coussins ABSO de chez TEXAA ou similaire Unité 2,00 2,00 50 53 60 7  TOTAL: 6 PLAFONDS  Travaux de préparation sur supports anciens conservés sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Hall parties conservées Surface TOTAL M² 10,00 10,00 10,00 10,00 Peinture glycérophtalique mate sur les plafonds en plaques de plâtre Localisation: hall et bureau
5.6.4 5.7.1.1 5.7.1.1 5.7.1.2	Longeur: M 3,50 Hauteur: M 0,4  Surface TOTAL M² 1,40 1,40 55,00 11,00  Fourniture et pose de baffes acoustiques sous le plafond en plaques de plâtre Localisation: Bureau acceuil Dimensions: 125cm x 62.5cm x 9.5cm Référence 625: Coussins ABSO de chez TEXAA ou similaire Unité 2,00 2,00 150 60 750 750 750 750 750 750 750 750 750 75

			I		
N°	ARTICLES	U	Q	P.U.	MONTANT
			· ·		
	Localisation : Porche : Appuis de fenêtres,				
	meneau , enbrassures Surface M²	7,00	7,00	1 (30) (V	The Asset
	Localisation : Porche : Appuis des	7,00	7,00	13/19	-210,QZ
	nouvelles fenêtres.			ŧ	1
	Surface M <sup>2</sup>	7,00	5,00	T30.00	15000
5.7.2 5.7.2.0	MURS				
3.7.2.0	Travaux de préparation sur supports a sur doublages ou cloisons en plaques de	inciens	conservés		
	Article 5711 du cetp	platie			
	Localisation : Hall parties conservées				
	Surface TOTAL M <sup>2</sup>	45,00	45,00	15-00	T615 M
					- CONTRACTOR
5.7.2.1	Tolle de fibre de verre peinte				
	Pour l'ensemble du rdc				
	Doublages et cloisons				
	DOUBLAGE:	M <sup>2</sup>	23,58	1	
	BA13 COLLE	M <sup>2</sup>	3,00		
	Divers et conservée	M <sup>2</sup>	50,00	5000 50	Mail or 10 Septim
	Surface total 1 face	M²	76,58	28.00	1 9 106 200
	CLOISON 98	M <sup>2</sup>	25.45		2000
	Divers	M <sup>2</sup>	25,15 5,00		
	Surface	M <sup>2</sup>	30,15		
	Surface total 2 faces	M <sup>2</sup>	60,30	151 CG)	176081601
			00,00	- Delan	-droccipity
5.7.2.	Peinture glycérophtalique mate			<b>N</b> 0	,
	sur les plaques de plâtre				
	Localisation :		10.00	-15	-100 -00
	Prévision Surface M²	10,00	10,00	_18,00	L(80, 9U
5.7.2.2	Peinture glycérophtalique laqué satiné			/	7
	Localisation :				
	Peintures sur portes (pré peintes)				
	Sur PORTES huisseries et précadres				
	porte dans cloisons				
	Unité	3	155 upst		
	1X2,10x 2 faces	3 1	2,6		
	porte dans refends Unité	1			
	1X2,10x 2 faces		,2		
	i	16,80	16,80	35,00	- CSP2 (A)
	Localisation :				_588,00
	Plinthes, ouvrages bois intérieurs				
	Ensemble total	10,00	10,00	35,00]	_350, <i>0</i> 0]
5.7.2.3	Peinture décorative spéciale anticorrosion			t	
0.112.0	Localisation :				
	Ensemble des ouvrages de serrurerie,				
	huisseries, grilles ,garde-corps				
	, radiateurs				
	et tous ouvrages métalliques à peindre suivant				
-	Ensemble total	10,00	12,00	722000	_ W20,0U
5.7.2.4	Retouches de finition peintures			/	(
Constitution of the Consti	Localisation :				
	Pour Halls et bureau				
	Ensemble total	ENS	1,00	0,00	500.00
E 7 0 E	NETTOWAGES				
5.7.2.5	NETTOYAGES DE MISE EN SERVICE  Localisation :				Series .
	Nettoyage de l'ensemble du projet				
	Ensemble total	ENS	1,00	0,00	Z30,00
	TOTAL - 3 DELLIS IN-			1.	3-18 (1
	TOTAL: 7 PEINTURE				7240 PM

### LOT N° 05 : FLATRERIE PEINTURE

### AVANT - METRE

TOTAL H.T. TOTAL H.T. TOTAL H.T.	5 PLATRERIE : 6 PLAFONDS 7 PEINTURES	6317, 10 3376, 164 9576, 164
TOTAL H.T.	:	1969y, 46
T.V.A. 20%	······::	3338,80
TOTAL T.T.C. LOT N° 05 : PLA	TRERIE PEINTURE	23633,35

CACHET DE L'ENTREPRISE :

SAPL COMBRE MULTISERVICES Ribeyrevielle 15100 - VILLEDIEL 18.09.717300 & The Company 2007 402 424 ST. Barrelle





#### MENUISERIE DE LA FLORIZANE

S.A.S AU CAPITAL DE 60 000 €
4 ZI la Florizane - 15100 SAINT FLOUR
Tél. 04 71 60 37 21 - Fax 04 71 60 41 84
e-mail: contact@menuiseriedelaflorizane.fr

N° RGE E-E48580 Qualifications QUALIBAT 2301, 3511 PROB et 4322 AXA France –Agence HUGONENC et FORETNEGRE à AURILLAC Police n°0000010566532604

# Maître d'Ouvrage SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

ZA du Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR

# TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE De Saint-Flour

D.P.G.F.

### LOT N° 06 MENUISERIES INTERIEURES

Saint-Flour le 11/12/2024

### CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

### DE SAINT-FLOUR 15100 TRAVAUX DE REAMENAGEMENT

N°188



DCE juil-24 Indice A

### D.P.G.F. LOT N°6 - MENUISERIE INTERIEURE



Agence Claude RAVOUX ARCHITECTE D.P.LG.

BP 700-19 Les Bas Maisons SAINT-BABEL 63 500 ISSOIRE T. 04 73 89 48 45 P. 06 07 16 26 32

Accusé de réception en préfecture 015-200066660-20250114-DEC2025-017-AU Date de télétransmission : 16/01/2025 Date de réception préfecture : 16/01/2025

<u>A V A N T - M E T R E</u>
Le chiffrage de chaque article du quantitaif doit inclure toutes les prescriptions techniques correspondantes du C.C.T.P.

			LOTIN	06:MENUISER	HE INTERILORE
K10	ADTICLES	11		DII	MONTANT
N°	6 TRAVAUX DE MENUISERIE	U	Q	P.U.	MONTANT
	O TRAVAUX DE MIENUISERIE				
6.0	GENERALITES				
	Prescriptions TCE et PGC		PM		
6.1	EQUIPEMENT DES OUVERTURE INT.				
6.2	GENERALITES				
6.3	BAIES D'ECLAIRAGE				
6.3.1	Ensemble châssis fixes		£(		
	En 5 éléments fixes de 0,50 : Longeur : M	2,50			
	Hauteur : M Epaisseur : M	1,2 0,5			
	Surface M <sup>2</sup>	3			
	Total à déduire:M²	0			
CTAUX	Chassis fixe	M²	3,00	1150,00	3 450,00
	VARIANTE NON FEU	M²	3,00	672,00	
6.3.2	BAIES DE PASSAGE				
transfe	ert à chaque étage.		es seront n	vrees et reper	ées compris
	ert à chaque étage.  ORGANIGRAMME		es seront n	vrees et reper	ées compris
		U	1	vrees et reperd	ées compris
6.3.2.1 6.3.2.2	ORGANIGRAMME Integration dans organigramme BLOCS PORTE Dépose et repose d'un bloc porte existant du lo	U ocal rése	1 erve au RD	70,00	70,00
6.3.2.1	ORGANIGRAMME Integration dans organigramme BLOCS PORTE Dépose et repose d'un bloc porte existant du lo	U ocal rése	1	70,00	
6.3.2.1	ORGANIGRAMME Integration dans organigramme BLOCS PORTE Dépose et repose d'un bloc porte existant du lo	U ocal rése ENS	1 erve au RDo 1	70,00 C 780,00	70,00
6.3.2.1 6.3.2.2	ORGANIGRAMME Integration dans organigramme  BLOCS PORTE Dépose et repose d'un bloc porte existant du lo Bloc-porte à âme pleine Coupe feu  LOCAL reserves CF1/2H 0,93 x 2,04  BLOCS PORTE VITREE Bloc-porte vitrée huiserie bois porte clarit Vitré  Porte accés secretarait - 0,93 x 2,04	U cal rése ENS avec ca	1 erve au RDe 1 dre bois (P	70,00 780,00 (n) 2120,00	70,00
6.3.2.1 6.3.2.2	ORGANIGRAMME Integration dans organigramme BLOCS PORTE Dépose et repose d'un bloc porte existant du lo Bloc-porte à âme pleine Coupe feu LOCAL reserves CF1/2H 0,93 x 2,04  BLOCS PORTE VITREE Bloc-porte vitrée huiserie bois porte clarit Vitré	U ocal rése ENS avec ca	1 erve au RD 1 dre bois (P	70,00 C 780,00	70,00 780,00
6.3.2.1 6.3.2.2 6.3.2.3	ORGANIGRAMME Integration dans organigramme BLOCS PORTE Dépose et repose d'un bloc porte existant du lo Bloc-porte à âme pleine Coupe feu LOCAL reserves CF1/2H 0,93 x 2,04  BLOCS PORTE VITREE Bloc-porte vitrée huiserie bois porte clarit Vitré Porte accés secretarait - 0,93 x 2,04  VARIANTE NON FEU	U cal rése ENS avec ca	1 erve au RDe 1 dre bois (P	70,00 780,00 (n) 2120,00	70,00 780,00
6.3.2.1 6.3.2.2	ORGANIGRAMME Integration dans organigramme  BLOCS PORTE Dépose et repose d'un bloc porte existant du lo Bloc-porte à âme pleine Coupe feu  LOCAL reserves CF1/2H 0,93 x 2,04  BLOCS PORTE VITREE Bloc-porte vitrée huiserie bois porte clarit Vitré  Porte accés secretarait - 0,93 x 2,04	U cal rése ENS avec ca	1 erve au RDe 1 dre bois (P	70,00 780,00 (n) 2120,00	70,00 780,00
6.3.2.1 6.3.2.2 6.3.2.3 6.4 6.4.1	ORGANIGRAMME Integration dans organigramme  BLOCS PORTE Dépose et repose d'un bloc porte existant du lo Bloc-porte à âme pleine Coupe feu  LOCAL reserves CF1/2H 0,93 x 2,04  BLOCS PORTE VITREE Bloc-porte vitrée huiserie bois porte clarit Vitré  Porte accés secretarait - 0,93 x 2,04  VARIANTE NON FEU  AUTRES ELEMENTS Arrets et butoirs de porte	U ecal rése ENS avec ca U	1 erve au RDe 1 dre bois (P	70,00 780,00 (n) 2120,00	70,00 780,00
6.3.2.1 6.3.2.2 6.3.2.3	ORGANIGRAMME Integration dans organigramme BLOCS PORTE Dépose et repose d'un bloc porte existant du lo Bloc-porte à âme pleine Coupe feu LOCAL reserves CF1/2H 0,93 x 2,04  BLOCS PORTE VITREE Bloc-porte vitrée huiserie bois porte clarit Vitré Porte accés secretarait - 0,93 x 2,04  VARIANTE NON FEU  AUTRES ELEMENTS	U ecal rése ENS avec ca U	1 erve au RDe 1 dre bois (P	70,00 780,00 (n) 2120,00	70,00 780,00
6.3.2.1 6.3.2.2 6.3.2.3 6.4 6.4.1	ORGANIGRAMME Integration dans organigramme BLOCS PORTE Dépose et repose d'un bloc porte existant du lo Bloc-porte à âme pleine Coupe feu LOCAL reserves CF1/2H 0,93 x 2,04  BLOCS PORTE VITREE Bloc-porte vitrée huiserie bois porte clarit Vitré Porte accés secretarait - 0,93 x 2,04  VARIANTE NON FEU  AUTRES ELEMENTS Arrets et butoirs de porte Poteaux en réception de tête de cloisons	U Decal rése	1  dre bois (P  1	70,00  780,00  (n)  2120,00  1080,00	70,00 780,00
6.3.2.1 6.3.2.2 6.3.2.3 6.4 6.4.1	ORGANIGRAMME Integration dans organigramme  BLOCS PORTE Dépose et repose d'un bloc porte existant du la Bloc-porte à âme pleine Coupe feu  LOCAL reserves CF1/2H 0,93 x 2,04  BLOCS PORTE VITREE Bloc-porte vitrée huiserie bois porte clarit Vitré Porte accés secretarait - 0,93 x 2,04  VARIANTE NON FEU  AUTRES ELEMENTS Arrets et butoirs de porte  Poteaux en réception de tête de cloisons  Poteau cloison de 10cm de H2,90	U  cal rése  ENS  avec ca  U  U  PM	1  dre bois (P  1  1  3,00	70,00  780,00  (n)  2120,00  1080,00	70,00 780,00 2 120,00
6.3.2.1 6.3.2.2 6.3.2.3 6.4 6.4.1	ORGANIGRAMME Integration dans organigramme BLOCS PORTE Dépose et repose d'un bloc porte existant du la Bloc-porte à âme pleine Coupe feu LOCAL reserves CF1/2H 0,93 x 2,04  BLOCS PORTE VITREE Bloc-porte vitrée huiserie bois porte clarit Vitré Porte accés secretarait - 0,93 x 2,04  VARIANTE NON FEU  AUTRES ELEMENTS Arrets et butoirs de porte Poteaux en réception de tête de cloisons Poteau cloison de 10cm de H2,90 Poteau cloison de 7cm de H2,50  Dépose et repose de plinthes en bois existante	U  cal rése ENS  avec ca U U PM  ML ML s à verr	1 erve au RD 1 dre bois (P 1 1 3,00 3,00 air (hêtre)	70,00  780,00  (n)  2120,00  1080,00	70,00 780,00 2 120,00
6.3.2.1 6.3.2.2 6.3.2.3 6.4 6.4.1 6.4.2	ORGANIGRAMME Integration dans organigramme  BLOCS PORTE Dépose et repose d'un bloc porte existant du lo Bloc-porte à âme pleine Coupe feu  LOCAL reserves CF1/2H 0,93 x 2,04  BLOCS PORTE VITREE Bloc-porte vitrée huiserie bois porte clarit Vitré  Porte accés secretarait - 0,93 x 2,04  VARIANTE NON FEU  AUTRES ELEMENTS Arrets et butoirs de porte  Poteaux en réception de tête de cloisons  Poteau cloison de 10cm de H2,90  Poteau cloison de 7cm de H2,50	U Decal rése ENS DE LA CARACTERISTE DE LA CARACTERI	1 erve au RD 1 dre bois (P 1 1 3,00 3,00	70,00  780,00  780,00  1080,00  51,00  48,00	70,00 780,00 2 120,00 153,00 144,00
6.3.2.1 6.3.2.2 6.3.2.3 6.4 6.4.1 6.4.2	ORGANIGRAMME Integration dans organigramme BLOCS PORTE Dépose et repose d'un bloc porte existant du la Bloc-porte à âme pleine Coupe feu LOCAL reserves CF1/2H 0,93 x 2,04  BLOCS PORTE VITREE Bloc-porte vitrée huiserie bois porte clarit Vitré Porte accés secretarait - 0,93 x 2,04  VARIANTE NON FEU  AUTRES ELEMENTS Arrets et butoirs de porte Poteaux en réception de tête de cloisons Poteau cloison de 10cm de H2,90 Poteau cloison de 7cm de H2,50  Dépose et repose de plinthes en bois existante	U  cal rése ENS  avec ca U U PM  ML ML ML s à verr	1 erve au RD 1 dre bois (P 1 1 3,00 3,00 air (hêtre)	70,00  780,00  780,00  1080,00  51,00  48,00  A28,00 récep 073 2000 de télétran Date de télétran	70,00 780,00 2 120,00 153,00 144,00

RDC Bureau cloison neuve courbe ML 20,00 18,50 370,00

Fourniture et pose de tablette en medium à peindre

Larg. 0,15 RDC Bureau doublage courbe ML 4,30 43,00 184,90

6.4.5

Accusé de réception en préfecture 015-200066660-20250114-DEC2025-017-AU Date de télétransmission : 16/01/2025 Date de réception préfecture : 16/01/2025

NIO	ADTICLEO				
N°	ARTICLES	U	Q	P.U.	MONTANT
6.4.6	Fourniture et pose de caisson avec porte en m	nedium	à peindre		
	RDC Hall habillage armoire élec 0,6 x 0,6 x 0,6		1	475,00	475,00
6.4.7	Fourniture et pose de trappe à peindre				
	65x95 en plafond placo	ENS	1	390,00	390,00
6.5	PLACARD RAYONNAGE RANGEMENT				
6.5.1	Cadre d'huisserie pour porte coulissante Fourniture et pose à peindre				
	1,90 x 2,50 Bureau RDC accueil	ENS	1	210,00	210,00
6.5.2	Façade coulissante gamme chantier blanc 2 coulissantes par facade				
	Façade de 1,90 x h 2,50	U	1	634,00	634,00
6.5.3	Equipement de placard Placard de 1,90 x h 2, Fourniture et pose suivant CCTP	,50			
	1,90 x 2,50 Bureau RDC accueil	ENS	1	580,00	580,00
	Nota: Pour les châssis fixes vitrés: il y a une variante Idem pour la porte vitrée. Pour l'équipement de placard, le montant sera comme prévu au D.P.G.F.			et non 5,30	

### LOT N° 06 : MENUISERIE INTERIEURE

### AVANT - METRE

TOTAL H.T. : 10 400,90

T.V.A. 20% : 2 080,18

TOTAL T.T.C. LOT N° 06 : MENUISERIE INTERIEURE. : 12 481,08

### CACHET DE L'ENTREPRISE :

Roques

Malard
ND: C=FR. O=MENUISERIE DE LA
FLORIZANE. OU=0002 491301545.
CN=Emilie Roques Malard, SN=Malard,
G=Emilie Roques Malard, SN=Malard,
G=Emilie Roques.
SERIALNUMBER=762925150248db057278
00484eca9e71c156715a,
OID. 2.5.497=NTRFR-491301545
Raison: Je suis l'auteur du document
Emplacement : l'emplacement de votre
signature ici
Date: 2024.12.12 10.47.19+01'00'
Foxit PDF Reader Version: 11.0.0



### SARL ROLLIER & CO

### 1 rue Bournantel 15300 MURAT

Siret: 845 058 650 00019 Mail: stephanie@srollier.fr

Stephanie ROLLIER

Alexis ROUCHON

06 64 24 01 67

07 60 72 63 16

**Devis** 

### Adresse du chantier :

DU PAYS DE ST-FLOUR 15100 SAINT FLOUR

### Adresse du client :

Saint Flour Communauté DU PAYS DE ST-FLOUR 15100 SAINT FLOUR

Numéro	Date	Date de validité
DE00131380	17/10/2024	16/11/2024

Référence : Conservatoire musique

<u>Description des travaux :</u> Conservatoire musique

Description	Inclus	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Dépose du sol existant	Oui	49,00	M2	12,50	612,50	20,00
Nettoyage et dépoussiérage des supports	Oui	49,00	M2	4,50	220,50	20,00
Impression et ragréage P4S	Oui	49,00	M2	20,50	1 004,50	20,00
Fourniture et pose PVC en lés Taralay Impression U4P3 confort	Oui	49,00	M2	39,90	1 955,10	20,00
Fourniture et pose PVC lés U4P3 Taralay impression sur marches et contre marches	Oui	6,50	M2	42,50	276,25	20,00
Fourniture et pose nez de marches antidérapants	Oui	1,20	ML	28,40	34,08	20,00
Contraste des marches	Oui	1,20	ML	34,90	41,88	20,00
clous podotactiles	Oui	7,20	ML	120,00	864,00	20,00
Couvre joint de dilatation à recouvrement	Oui	3,00	ML	45,70	137,10	20,00
remise	Oui	1,00	U	-45,91	-45,91	20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance Groupama, située 18 rue Pierre de Coubertin - 63000 CLERMONT-FD, valable en France métropolitaine (423950540001).

Coordonnées bancaires société :

Banque : CREDIT AGRICOLE RIB : 16806048216609486975889 IBAN : FR7616806048216609486975889

BIC: AGRIFRPP868

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Total HT	5 100,00
Total TVA	1 020,00
Total TTC	6 120,00
Net à payer	6 120,00 €

#### CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

#### - CONTENU ET DOMAINE D'APPLICATION

- Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les commandes du maître de l'ouvrage. En conséquence, la passation d'une commande par le maître d'ouvrage emporte son adhésion sans le le conditions générales.

  Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales qui pourraient leur être opposées.

  L'entreprise se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes dans les conditions particulières (ex : devis).

#### 1.4 L'entreprise peut sous-traiter tout ou partie de son marché.

#### 2 - CONCLUSION DU MARCHÉ

- 2.1 Sauf mention contraire dans les conditions particulières, la durée de validité de l'offre de l'entreprise est d'un mois à compter de sa date d'établissement. Au-delà de cette période, l'entreprise n'est plus tenue par les termes de son offre. Les devis réalisés par l'entreprise sont gratuits, sauf indication contraire sur ces demiers.

  2.2 La commande ne devient définitive qu'après la réalisation du demier des évènements suivants :
- Retour d'un exemplaire de l'offre non modifiée signée par le maître d'ouvrage et accompagnée de l'acompte tel que prévu à l'article 8.1 des présentes conditions générales ;
- Prise de métrés et vérification technique de la commande ;
- Expiration du délai de rétractation de 14 jours prévu par la loi pour les contrats hors-établissement ou à distance, sauf renonciation expresse du maître d'ouvrage à ce droit.
  2.3 Le maître d'ouvrage indique, avant conclusion du marché, à l'entrepreneur parécrit s'il entend demander un prêt pour payer en totalité ou en partie les travaux, faute de quoi, il est réputé ne pas emprunter et perdre le benéfice des dispositions du code de la consommation sur let le crédit in autonomation.

- L'entreprise est assurée pour la couverture de risques mettant en jeu sa responsabilité. Les prestations sont réalisées dans le respect des règles de l'art et conformément aux DTU applicables.
- 3-2, Le délai de réalisation des travaux est prévu aux conditions particulières. Le délai d'exécution commencera à courir à compter de la réalisation du dernier des événements suivants ;
- Prise des métrés ;
- -Réception par l'entreprise de l'acompte à la commande ;
- Obtention, par le maître d'ouvrage, des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux (urbanisme, copropriété, etc.), le maître d'ouvrage faisant son affaire personnelle de tout litige éventuel lié à la non-obtention desdites autorisations ;
- l'acceptation du financement par l'établissement bancaire si le maître d'ouvrage a recours à un prêt et, pour les maîtres d'ouvrage consommateurs, l'expiration du délai de rétractation de 14 jours prévu par la loi en cas de recours à un crédit.
- Le délai d'exécution sera prolongé de plein droit en cas d'évènements indépendants de la volonté de l'entreprise, tels que notamment : intempéries telles que définies par le code du travail et rendant impossible toute exécution des travaux convenus, cas de force majeure, travaux supplémentaires ou imprévus, retard du fait du maître de l'ouvrage ou de non-exécution de ses obligations par le maître de l'ouvrage ou un tiers mandaté
- .
  3.3 L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité des

#### 4 - RÉMUNÉRATION DE L'ENTREPRENEUR

- La facturation definitive correspondra au montant du décompte définitif établi par l'entreprise prenant en compte les travaux réellement exécutés, y compris les éventuels travaux supplémentaires
- 4.2 Les prix seront révisés mensuellement à la date de réalisation des travaux faisant l'objet de la demande de règlement (mois m) par application de la formule suivante : Prix final (HT) = Prix initial (HT) × (Index mois d'exécution des travaux / Index mois de fixation des prix).

#### Index BT : BT10.

(Mas 6 jour févner 2024) Les prix indiqués dans le devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi ou la ementation, sera répercutée au maître d'ouvrage lors des paiements postérieurs à la date de prise d'effet de la variation en question.

#### 4.4

Les produits et matériaux figurant au devis sont soumis, quand ils sont concemés par le dispositif de responsabilité étargie du producteur (REP) applicable aux Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PNCB), à la contribution environnementale obligatoire (éco-contribution) prévue par l'article L.541-10-1-4" du code de l'environnement. La part du coût unitaire que l'entreprise supporte pour la gestion des déchets de PNCB (facture à l'entreprise par ses fournisseurs en ventu des barrienes fixes par leux partenaires) est ainsi intégralement répercutée dans le part des PNCB qui seront facturés au maître d'ouvrage dans le cadre de la commande. Ce faisant, l'attention du maître d'ouvrage est attirée sur le fait que, compte-tenu de l'impact financier potentiel de la REP PNCB pour l'entreprise, le prix des PNCB figurant au devis est susceptible d'évoluer en cas de modification ultérieure des barrieres appliqués par de éco-organismes en charge de la filière REP PNCB. En cas de différend entre l'entreprise et le maître d'ouvrage sur le montant de l'éco-contribution à appliquer, les barrieres des éco-organismes de la filière PNCB applicables au moment de l'émission des factures de l'entreprise feront foi.

#### 5 - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES, URGENTS OU IMPRÉVISIBLES

- Tous travaux non prévus explicitement dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires.
- Ils donneront lieu, avant leur exécution, à la signature d'un avenant mentionnant notamment le prix de ces nouveaux travaux et le nouveau délai d'exécution, le cas échéant.
  5.2 L'entrepreneur est habilité à prendre en cas d'urgence, toutes dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le maître de l'ouvrage.

#### 6 . HYGIÈNE ETSÉCURITÉ

6.1 Des locaux décents à usage de vestiaires, réfectoire et WC devront être mis à la disposition du personnel de l'entreprise par les soins du maître de l'ouvrage en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité des travaux. Le chantier devra être équipé d'un branchement d'eau potable et d'une arrivée de courant. En cas d'impossibilité ou d'insuffisance, les installations nécessaires seront facturées au maître d'ouvrage. L'entrepreneur ne peut être tenne de d'fectuer des travaux dont l'exécution présenteriat un caractère dangereux, sans que soient mis en place les systèmes de prévention réglementaires.

#### 7 - RÉCEPTION DES TRAVAUX

- La réception des travaux a lieu dès leur achèvement. Elle est prononcée à la demande de l'entrepreneur, par le maître d'ouvrage, avec ou sans réserves.
- La réception libère l'entrepreneur de toutes les obligations contractuelles autres que les garanties légales 7.2
- s de refus de réception doivent être précisés par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours suivant la demande de l'entreprise. Si une visite a eu lieu, les motifs doivent procés-ventue de réception doivent et de l'entreprise. Si une visite a eu lieu, les motifs doivent procés-ventue de rétus. 7.3 Les motifs être indiqués sur le
- Immédiatement après leur achèvement, l'entreprise doit, par lettre recommandée avec avis de réception ou tout autre moyen donnant date certaine, demander au maître d'ouvrage la levée des réserves et sement d'un procès-verbal de levée de réserves. À défaut de réponse dans les 15 jours suivant la réception de la lettre recommandée avec avis de réception ou de tout autre moyen susvisé, les réserves putées levées par le maître d'ouvrage.
- Si la réception doit intervenir judiciairement, les frais correspondants seront à la charge du maître d'ouvrage, sauf faute avérée de l'entreprise.

#### 8 - PAEMENTS

8.1 Sauf mention contraire dans les conditions particulières, il est demandé un acompte de 30 % du montant du marché à la commande et avant tout début d'exècution des travaux. L'entreprise pourra demander le paiement d'acomptes mensuels (situations de travaux) au prorata de l'avancement pour tous travaux d'une durée supérieure à 30 jours.

En fin de travaux, l'entreprise facturera le solde des travaux dans les conditions prévues à l'article 4.

- 8.2 Aucune retenue de garantie ne s'applique aux marchés de l'entreprise.
- Miss à jour former 2024) Les demandes de paiements et factures à compter de leur émission seront réglées à l'entreprise par chèque ou virement bancaire sous 3.0 jours. Aucun escompte ne appliqué en cas de paiement anticipé. En cas de non-paiement à la date portée sur la facture, des pénalités de retard égales au taux d'interêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération financement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage seront dues à l'entreprise.
- Pour les seuls clients professionnels ressortissant aux dispositions de l'article L. 441-10 du code de commerce, tout retard de paiement ouve droit à l'égard du créancier à une indemnité forfaitaire pur frais de recouvement de 40 euros. Lorsque les frais de recouvement exposés sont supérieurs à ce montant, l'entreprise peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification

  En cas de non-paiement à échéance, l'entrepreneur pourra suspendre les travaux dans un délai de 15 jours, après mise en demeure préalable au maître d'ouvage restée infructueuse.
- En cas de résiliation unilatérale du fait du maître d'ouvrage avant ou pendant les travaux, et sauf cas de force majeure créant un empêchement définitif, l'entreprise sera en droit d'obtenir nmagement de toutes ses dépenses, de tous ses travaux, et de tout ce qu'elle aurait pu gagner en exécutant le marché.
- 8.7 (Alise à jour févner 2024) En cas de paiement par virement bancaire, le ou les paiements devront être réalisés aux coordonnées bancaires suivantes : IBAN FR76 1680 6048 2166 0948 6975 889 BIC AGRIFRP 9868. Pour des raisons de sécurité, le maître de l'ouwage, qui serait informé, par quelque moyen que ce soit (notamment email), d'un changement des coordonnées bancaires susvisées, s'engage, avant tout paiement, à contacter directement l'entreprise aux coordonnées figurant sur le devis/contrat afin de lui demander confirmation formelle que ses coordonnées bancaires ont bien changé.

#### 9 - GARANTIES DE PAIEMENT

Lorsque le montant des travaux, déduction faite de l'acompte versé à la commande, est supérieur à 12000 euros HT. le maître d'ouvrage doit en garantir le paiement de la facon suivante :

- 1) Lorsqu'il recourt à un crédit destiné exclusivement et en totalité au paiement des travaux objet du marché, le maître d'ouvrage fera le nécessaire pour que les versements, effectués par l'établissement prêteur, parviennent à l'entrepreneur aux échéances convenues dans le marché (2ème alinéa de l'article 1799-1 du code civil). Le maître d'ouvrage adresse à l'entrepreneur copie du contrat attestant de la délivrance du prêt.
- livrance du prêt.
  Lorsqu'il ne recourt pas à un crédit spécifique travaux, le maître d'ouvrage (à l'exception des consommateurs) foumit, au plus tard à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la conclusion du scrée, le cautionnement visé au 3ème alinéa de l'article 1799-1 du code civil). Tant que le cautionnement ou l'attestation du crédit n'est pas foumi, l'entrepreneur ne commencera pas les travaux. Le lai d'exécution est prolongé en conséquence, si la date prévue pour le début des travaux est antérieure à celle de la foumiture du cautionnement ou de l'attestation du prêt.

Les études, devis, plans et documents de toute nature remis ou envoyés par l'entreprise restent toujours son entière propriété ; ils doivent être rendus sur sa demande Ils ne peuvent être communiqués, ni reproduits, ni exécutés par un tiers, sans autorisation écrite de l'entreprise.

### 10 - FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne poura en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Cependant, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Pendant cette suspension, les parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge du client.

#### 11 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par l'entreprise sont enregistrées dans son fichier clients, L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le maître de l'ouvrage, le traitement des commandes et la promotion des services de l'entreprise. Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longlemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par l'entreprise de ses obligations légales et règlementayes ou encore à l'execute des privingatives luis dant

Accusé de réception en préfecture Date de réception préfecture : 16/01/2025 reconnues par la loi et la jurisprudence.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des commandes, sans qu'une autorisation du maître de l'ouvrage soit nécessaire. En debors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du maître de l'ouvrage, à moins d'yête contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). Enfin, en cas de transfert des données en dehors de l'Union européenne (« U.E. », il est rappelé que les destinataires externes à l'entreprise seraient contractuellement tenus de mettre en œuvre les efforts et moyens nécessaires afin de garantir un niveau de protection équivalent à cetui fourni au sein de l'U.E.

Conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables, le maître de l'ouvrage bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le maître de l'ouvrage peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant SARL ROLLIER & CO 1 rue Bournantel 15300 MURAT.

Le maître de l'ouvrage peut également s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique bloctel gouv.fr.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le maître de l'ouvrage peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autre autorité compétente.

#### 12 - CONTESTATIONS

- 12.1 Lorsqu'une des parties ne se conforme pas aux conditions du marché, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception.
- 12.2 Le maître d'ouvrage, consommateur personne physique, peut, après échec de la procédure prévue à l'alinéa ci-dessus, recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à :

CM2C

49 rue de Ponthieu 75008 PARIS
Courriel : cm2c@cm2c.net
Site internet : cm2c.net

12.3 (Miss à Jour févner 2024) En cas de litige avec un maître d'ouvrage consommateur, les litiges seront portés devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit devant la juridiction du lieu où le maître d'ouvrage consommateur demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable. En cas de litige avec un maître d'ouvrage professionnel, les litiges seront portés devant les tribunaux compétents.

#### - (Mise à jour février 2024) RETRACTATION

Dans les cas où le contrat ou la commande de prestations hors contrat ont été signés hors établissement ou à distance, le maître d'ouvrage consommateur peut, conformément aux dispositions des articles L 221-18 et suivants du Code de la consommation, se rétracter sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire, pour les contrats de prestations de services, quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat ou de la commande de prestations hors contrat et, pour les contrats de vente, quatorze jours à compter de la réception du/des bien(s) par le maître d'ouvrage consommateur ou un tiers désigné par lui.

Pour exercer son droit de rétractation, le maître d'ouvage consommateur doit notifier au prestataire sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration (lettre envoyée par la poste, télécopie ou courier électronique) ou utiliser le modèle de formulaire de rétractation annexé aux conditions générales. La notification de l'exercice du droit de rétractation doit être envoyée à l'adresse suivante : SARL ROLLIER & CO - 1 are Boumantel 15300 MURAT — stendancie @anulier. Il a l'adresse suivante : SARL ROLLIER & CO - 1 are Boumantel 15300 MURAT — stendancie @anulier. Il a l'adresse suivante : SARL ROLLIER & CO - 1

En cas de rétocation, le prestataire remboursera au maître d'ouvrage consommateur tous les paiements reçus de lui sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où le prestataire est informé de la décision du maître d'ouvrage consommateur de se rétracter. Le prestataire procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le maître d'ouvrage consommateur pour la transaction initiale, sauf si ce demier convient expressément d'un moyen différent; ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le client.

Si le maître d'ouvrage consommateur a demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, il deva payer un montant proportionnel à ce qui lui a été foumi jusqu'au moment où il a informé le prestataire de sa rétractation du contrat ou de la commande de prestations hors contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le Contrat ou la commande.

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour :

- Les prestations pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du maître d'ouvrage consommateur et son renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- La fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du maître d'ouvrage consommateur ou nettement personnalisés ;
- La fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont métangés de manière indissociable avec d'autres articles ;
- Les contrats signés à l'occasion de foires ou de salons ;
- Les travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du client et demandés par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires.

#### MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

Pour contrat signé hors établissemen

(Veuillez compléter et renv oyer le présent formulaire uniquement si v ous souhaitez v ous rétracter du contrat)

A l'attention de la SARL ROLLIER & CO 1 rue Boumantel 15300 MURAT - stephanie@srollier fr

□ Commandé le :
□ Nom du (des) consommateur(s) :
☐ Adresse du (des) consommateur(s) :

### Maître d'Ouvrage : communaute de communes

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Lot 8 RELAMPING ELECTRICITE CHAUFFAGE



POSTES	CONSULTATION	Ü	Q	Prix unit. H.T.	
				Laboratoria	
1	LOT 8 RELAMPING ELEC PLOMBERIE - NIVE	AUX 1 ET RDC			
0	Prescriptions commes a tous les corps d'état	Ens	РМ		
0	Prescriptions du PGC	Ens	PM		
0	Travaux préliminaires aux travaux - Neutralisation et protection avec dépose en évacuation/ en conservation	Ens	1	1991	1991
Α	LOT 8 RELAMPING - NIVEAUX 1 ET RDC -			1001	
1	PRESCRIPTION TECHNIQUES				
2	APPAREILS D'ECLAIRAGE -FOURNITURE ET POSE eligibles CEE				
2.1	1er –Type 1 - Luminaire encastré Diamétre 200	unité	13	52	676
2.2	RdC –Type 1 - Luminaire encastré Diamétre 200	unitė	5	52	260
2.3	1er –Type 2A - Hublot à grille	unité	4	81,5	326
2.4	RDC –Type 2A - Hublot à grille	unité	2	81,5	163
2.5	1er –Type 2B - Hublot	unité	1	81,5	81,5
2.6	RDC –Type 2B - Hublot	unité	11	81,5	896,5
2.7	1er –Type 3 - Réglette	unité	1	98,5	98,5
2.8	RDC –Type 3 - Réglette	unitė	2	98,5	197
2.9	RDC –Type 4 - Applique	unité	1	162,5	162,5
2.10	RDC –Type 5B - Plafonnier	unitė	5	120,8	604
2.11	RDC –Type 6 - Luminaire 60x60 encastré	unitė	8	111,8	894,4
2.12	RDC –Type 7 - Luminaire extérieur	unité	РМ		
2.13	1er –Type - Spot N°1 encastré	unité	3	45,3	135,9
2.14	1er – Type - Spot N°2 Uniquement en dépose	unitė	3	96,6	289,8
	DISPOSITIF DETECTEUR -FOURNITURE ET POSE				
	NOTE : Modification des quantités par rapport au DPGF - Les luminaires Type 2 sont des luminaires hublot à détection intégré.				
1.7	R-1 - COULOIR - Détecteurs	unitė	5	153	765
1.8	RDC -CCULOIR - Détecteurs DALI sans bouton poussoir de dérogation	unité	4	348,9	1395,6
	Modification cáblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI	ens	.8	38,5	308
	SOUS TOTAL EQUIPEMENT FOURNITURE ET P	OSE	68	Sous-total H.T.	9244,7
	TOTAL PARTIE RELAMPING H.T.				
			Δο	TVA (20 %)	1848,94 réfecture
			TOTALOT	RANCHE GERMED 250C.1 re de télétransmission re de réception préfec	4-DEC20256917-

1 PRE Travenée 2 APF 2.2 2.5 2.6 2.7 2.101 2.112 2.112 2.112 2.115 2.16 DIS PO: 2.7 2.7 2.7 2.8 2.8 2.8	OT 8 RELAMPING OPTION n°1 – NIVEAUX 1 ET RDC - RESCRIPTION TECHNIQUES avaux préliminaires aux travaux - Neutralisation et protection avec dépose évacuation/ en conservation  PPAREILS D'ECLAIRAGE -FOURNITURE ET POSE eligibles CEE  RdC –Type 1 - Luminaire encastré Diamètre 200  1er –Type 2B - Hublot  RDC –Type 2B - Hublot  1er –Type 3 - Réglette  RDC –Type 5 - Plafonnier  RDC –Type 5B - Plafonnier  RDC –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  1er –Type 6 - Lunminaire extérieur  RDC –Type 7 - Lunminaire extérieur  RDC –Type 9- Réglette étanche double  RDC –Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroga	unité	1 5 5 5 1 13 76 33 30 1 2 3 63	3933 52 81,5 81,5 98,5 120,8 111,8 111,8 162 67 230 38,5	3933 260 407,5 407,5 98,5 1570,4 9180,8 3689,4 162 134 690
1 PRE LO	RESCRIPTION TECHNIQUES avaux préliminaires aux travaux - Neutralisation et protection avec dépose évacuation/en conservation PPAREILS D'ECLAIRAGE -FOURNITURE ET POSE eligibles CEE  RdC —Type 1 - Luminaire encastré Diamétre 200  1er —Type 2B - Hublot  RDC —Type 2B - Hublot  1er —Type 3 - Réglette  RDC —Type 5 - Plafonnier  RDC —Type 5B - Plafonnier  RDC —Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  1er —Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  RDC —Type 7 - Lunminaire extérieur  RDC —Type 8 - Réglette étanche double  RDC —Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroge R+1 - Chambre/Salle de douche - Reprise du dispositif de commande e	unité	5 5 5 1 13 76 33 30 1 2 3 63	52 81,5 81,5 98,5 120,8 120,8 111,8 111,8 162 67 230	260 407,5 407,5 98,5 1570,4 9180,8 3689,4 3354 162 134 690
2 APF 2 2.2 2.5 2.6 2.7 2.101 2.102 2.111 2.112 2.12 2.15 2.16 DIS PO: 2.7 2.7 2.7 2.8 2.8 LO	avaux préliminaires aux travaux - Neutralisation et protection avec dépose évacuation/ en conservation  PAREILS D'ECLAIRAGE -FOURNITURE ET POSE eligibles CEE  RdC -Type 1 - Luminaire encastré Diamètre 200  1er -Type 2B - Hublot  RDC -Type 2B - Hublot  1er -Type 3 - Réglette  RDC -Type 5 - Plafonnier  RDC -Type 5B - Plafonnier  RDC -Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  1er -Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  RDC -Type 7 - Lunminaire extérieur  RDC -Type 8 - Réglette étanche double  RDC -Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroga	unité	5 5 5 1 13 76 33 30 1 2 3 63	52 81,5 81,5 98,5 120,8 120,8 111,8 111,8 162 67 230	260 407,5 407,5 98,5 1570,4 9180,8 3689,4 3354 162 134 690
2 APF 2.2 2.5 2.6 2.7 2.101 2.102 2.111 2.112 2.12 2.15 2.16 DIS PO 2.7 2.7 2.7 2.8 2.8 LO	PAREILS D'ECLAIRAGE -FOURNITURE ET POSE eligibles CEE  RdC -Type 1 - Luminaire encastré Diamétre 200  1er -Type 2B - Hublot  RDC -Type 2B - Hublot  1er -Type 3 - Réglette  RDC -Type 5 - Plafonnier  RDC -Type 5B - Plafonnier  RDC -Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  1er -Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  RDC -Type 7 - Lunminaire extérieur  RDC -Type 8 - Réglette étanche double  RDC -Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroge R+1 - Chambre/Salle de douche - Reprise du dispositif de commande e	unité	5 5 5 1 13 76 33 30 1 2 3 63	52 81,5 81,5 98,5 120,8 120,8 111,8 111,8 162 67 230	260 407,5 407,5 98,5 1570,4 9180,8 3689,4 3354 162 134 690
2.2 2.5 2.6 2.7 2.101 2.102 2.111 2.112 2.12 2.15 2.16 DIS PO 2.7 2.7 2.7 2.8 2.8 LO	RdC –Type 1 - Luminaire encastré Diamétre 200  1er –Type 2B - Hublot  RDC –Type 2B - Hublot  1er –Type 3 - Réglette  RDC –Type 5 - Plafonnier  RDC –Type 5B - Plafonnier  RDC –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  1er –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  RDC –Type 7 - Lunminaire extérieur  RDC –Type 8 - Réglette étanche double  RDC –Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroge R+1 - Chambre/Salle de douche - Reprise du dispositif de commande e	unité	5 5 1 13 76 33 30 1 2 3 63	81,5 81,5 98,5 120,8 111,8 111,8 162 67	407.5 407.5 98.5 1570.4 9180.8 3689.4 3354 162 134 690
2.5  2.6  2.7  2.101  2.102  2.111  2.112  2.12  2.15  2.16  DIS PO: 2.7  2.7  2.8  2.8  B LO	1er –Type 2B - Hublot  RDC –Type 2B - Hublot  1er –Type 3 - Réglette  RDC –Type 5 - Plafonnier  RDC –Type 5B - Plafonnier  RDC –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  1er –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  RDC –Type 7 - Lunminaire extérieur  RDC –Type 8 - Réglette étanche double  RDC –Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroge R+1 - Chambre/Salle de douche - Reprise du dispositif de commande e	unité	5 5 1 13 76 33 30 1 2 3 63	81,5 81,5 98,5 120,8 111,8 111,8 162 67	407.5 407.5 98.5 1570.4 9180.8 3689.4 3354 162 134 690
2.6 2.7 2.101 2.102 2.111 2.112 2.12 2.15 2.16 DIS PO: 2.7 2.7 2.8 2.8  B LO	RDC –Type 3 - Réglette  RDC –Type 5 - Plafonnier  RDC –Type 5 - Plafonnier  RDC –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  1er –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  RDC –Type 7 - Lunminaire extérieur  RDC –Type 8 - Réglette étanche double  RDC –Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroge R+1 - Chambre/Salle de douche - Reprise du dispositif de commande e	unité	5 1 13 76 33 30 1 2 3 63	81,5 98,5 120,8 120,8 111,8 111,8 162 67	407,5 98,5 1570,4 9180,8 3689,4 3354 162 134 690
2.7 2.101 2.102 2.111 2.112 2.12 2.15 2.16 DIS PO: 2.7 2.7 2.8 2.8 LO	1er –Type 3 - Réglette  RDC –Type 5 - Plafonnier  RDC –Type 5B - Plafonnier  RDC –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  1er –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  RDC –Type 7 - Lunminaire extérieur  RDC –Type 8 - Réglette étanche double  RDC –Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de dérogant de la cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de derogant de la cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de derogant de la cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de derogant de la cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de derogant de la cours - Detecteur DALI avec bouton poussoir de la cours - Detecteur DALI avec bouton poussoir de la cours - Detecteur DALI avec bouton poussoir de la c	unité	1 13 76 33 30 1 2 3 63	98,5 120,8 120,8 111,8 111,8 162 67 230	98,5 1570,4 9180,8 3689,4 3354 162 134 690
2.101 2.102 2.111 2.112 2.12 2.15 2.16 DIS PO: 2.7 2.7 2.8 2.8 LO	RDC –Type 5 - Plafonnier  RDC –Type 5B - Plafonnier  RDC –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  1er –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  RDC –Type 7 - Lunminaire extérieur  RDC –Type 8 - Réglette étanche double  RDC –Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroga	unité	13 76 33 30 1 2 3	120,8 120,8 111,8 111,8 162 67	1570,4 9180,8 3689,4 3354 162 134 690
2.102 2.111 2.112 2.12 2.15 2.16 DIS PO: 2.7 2.7 2.8 2.8 LO	RDC –Type 5B - Plafonnier  RDC –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  1er –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  RDC –Type 7 - Lunminaire extérieur  RDC –Type 8 - Réglette étanche double  RDC –Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroga	unité	76 33 30 1 2 3	120,8 111,8 111,8 162 67	9180,8 3689,4 3354 162 134 690
2.111 2.112 2.12 2.15 2.16  DIS PO: 2.7 2.7 2.8 2.8  B LO	RDC –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  1er –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  RDC –Type 7 - Lunminaire extérieur  RDC –Type 8 - Réglette étanche double  RDC –Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de dérogate de des douches - Reprise du dispositif de commande et des	unité unité unité unité unité unité unité unité unité	33 30 1 2 3 63	111,8 111,8 162 67 230	3689,4 3354 162 134 690
2.112 2.12 2.15 2.16  DIS PO: 2.7 2.7 2.8 2.8  B LO	1er –Type 6 - Lunminaire 60x60 encastré  RDC –Type 7 - Lunminaire extérieur  RDC –Type 8 - Réglette étanche double  RDC –Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroga	unité unité unité unité unité ens unité	30 1 2 3 63	111,8 162 67 230	3354 162 134 690
2.12 2.15 2.16  DIS PO: 2.7 2.7 2.8  2.8  B LO	RDC –Type 7 - Lunminaire extérieur  RDC –Type 8 - Réglette étanche double  RDC –Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroga	unité unité unité ens unité	1 2 3 63	162 67 230	162 134 690
2.15 2.16 DIS PO: 2.7 2.7 2.8 2.8 LO	RDC –Type 8 - Réglette étanche double  RDC –Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroga R+1 - Chambre/Salle de douche - Reprise du dispositif de commande e	unité unité ens unité	2 3 63	162 67 230	162 134 690
2.16 DIS PO: 2.7 2.7 2.8 2.8 LO	RDC –Type 9- Réglette tableaux  Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroge R+1 - Chambre/Salle de douche - Reprise du dispositif de commande e	unité ens unité	3 63	67 230	134
2.7 2.7 2.7 2.8 2.8	Modification câblage pour passage des luminaires en fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroge R+1 - Chambre/Salle de douche - Reprise du dispositif de commande e	ens unité	63	230	690
2.7 2.7 2.8 2.8 2.8 LO	fonctionnement DALI  SPOSITIF INTERRUPEUR/ VARIATEUR -FOURNITURE ET  DSE  R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroga  R+1 - Chambre/Salle de douche - Reprise du dispositif de commande e	a unité	V0100		2.00
2.7 2.7 2.8 2.8 2.8 LO	R+1 - Salles de cours - Détecteur DALI avec bouton poussoir de déroga R+1 - Chambre/Salle de douche - Reprise du dispositif de commande e	St. Seam.	T - 2		
2.7 2.8 2.8 2.8 LO	R+1 - Chambre/Salle de douche - Reprise du dispositif de commande e	St. Seam.			
2.8 2.8 2.8		24 HILLING	8 2	499,1	3992,8
2.8 2.8 LO	RDC - * Salles de cours (Formation Musicale / Musique d'ensemble /	J.M.S		74	148
2.8 LO	Salle collective)  * Bureau Direction/ Salle des professeurs Détecteur DALI avec bouton poussoir de dérogation	unité	7	499,1	3493,7
B LO	RDC -Salle de repetitions, chant - Reprise du dispositif de commande e	unité	2	320	640
B LO	R+1 - Sanitaires - Les luminaires Type 2 sont des luminaires hublot à d	é SO	0		
	RDC -Locaux tech- Interrupteurs/détecteurs	unitė	8	153	1224
	SOUS TOTAL EQUIPEMENT		264		
				Sous-total H.T.	35811,1
			TOTAL C	OPTION N°1 H.T.	35811,10
				TVA (20%)	7162,22
				TOTAL T.T.C.	42973,32
4	OT 8 ELECTRICITE - NIVEAUX RDC et BUREAU D	D'ACCEUIL-			
	Travaux préliminaires aux travaux - Neutralisation et protection avec dépose en évacuation/ en conservation	Ens	1	425	425
4.1 APP	PAREILS D'ECLAIRAGE -FOURNITURE ET POSE <u>eligibles CEE</u>		•	- 2775	NEK.
4.1.1	RDC BUREAU ACCUEIL - Type 6 - Luminaire en appliques Dalle de platond LED 600x600 DAL1	unité	6	407 E	4405
4.1.2	RDC HALL -Type 1 - Luminaire encastré	unité	10	197,5	1185
	dans faux plafond DIAMETRE 200  RDC HALL -Type 5 - Luminaire Plafonnier			165	1650
4.1.3	en applique DIAMETRE 200	unité	4	182	728
		unité	2	139	278
4.1.4	RDC -Type 2A - Hublot compris câblage	unité	1	125	125
4.1.5	RDC - Type 2A - Hublet compris cabilage  RDC - Détecteur sous porche compris cablage	5000		1	534
4.1.6		unité	3	178	

	EQUIPEMENT POSTE DE TRAVAIL -FOURNITURE ET POSE				
4.2.1	RDC Bureaux accueil poste de travail courant fort PC ensemble complet	Ens	2	282,5	565
4.2.2	RDC Bureaux accueil poste de travail courant faible Informatique téléphonne ensemble complet	Ens	2	425,6	851,2
4.2.3	RDC Bureaux accueil sécurité incemdie BAES ensemble complet	Ens	1	201	201
	SOUS TOTAL EQUIPEMENT		5		
				Sous-total H.T.	7066
		TO	TAL TRAVAUX ELE	ECTRICITE H.T.	7066,00
				TVA (20%)	1413,20
				TOTAL T.T.C.	8479,20
С	LOT 8 CHAUFFAGE- PLOMBERIE				
0	Travaux préliminaires aux travaux - Neutralisation et protection	Ens	1	950	950
4.1	RDC – HALL - RADAITEUR H 100 Déplacement pivotement	Ens	1	555	555
4.2	RDC – HALL - RADAITEUR H 100 Déplacement de 15 cm pour pacage doublage	Ens	1	555	555
	SOUS TOTAL PLOMBERIE		3		
				Sous-total H.T.	2060
			TOTAL PL	OMBERIE H.T.	2060,00
				i i	
				TVA (20 %)	412,00
				TVA (20 %) TOTAL T.T.C.	412,00 2472,00
s quantif	tés proposées à titre indicatif et doivent être vérifiées			***	
s quantil	tés proposées à titre indicatif et doivent être vérifiées  MONTANT TOTAL HT TRAVAUX RELAMPING		MO	TOTAL T.T.C.	2472,00
s quantif				TOTAL T.T.C.  NTANT TOTAL HT TVA 20%	9244,70 1848,94
s quantif				TOTAL T.T.C.	9244,70 1848,94
s quantit			MON	NTANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC	9244,70 1848,94 11093,64
s quantit	MONTANT TOTAL HT TRAVAUX RELAMPING		MON	NTANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC	9244,70 1848,94 11093,64
s quantif	MONTANT TOTAL HT TRAVAUX RELAMPING		MON	NTANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC	9244,70 1848,94 11093,64
s quantit	MONTANT TOTAL HT TRAVAUX RELAMPING  MONTANT TOTAL HT TRAVAUX ELECTRICITE		MON	NTANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL HT TVA 20%	9244,70 1848,94 11093,64 7066,00 1413,20
s quantif	MONTANT TOTAL HT TRAVAUX RELAMPING		MON MON	NTANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL HT TVA 20%	9244,70 1848,94 11093,64 7066,00 1413,20
s quantif	MONTANT TOTAL HT TRAVAUX RELAMPING  MONTANT TOTAL HT TRAVAUX ELECTRICITE		MON MO MON	NTANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL TTC	9244,70 1848,94 11093,64 7066,00 1413,20 8479,20
s quantif	MONTANT TOTAL HT TRAVAUX RELAMPING  MONTANT TOTAL HT TRAVAUX ELECTRICITE		MON MON MON	NTANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL TTC	2472,00 9244,70 1848,94 11093,64 7066,00 1413,20 8479,20 2060,00 412,00 2472,00
s quantif	MONTANT TOTAL HT TRAVAUX RELAMPING  MONTANT TOTAL HT TRAVAUX ELECTRICITE		MON MON MON	NTANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL TTC  OTAL HT LOT 8	2472,00 9244,70 1848,94 11093,64 7066,00 1413,20 8479,20 2060,00 412,00 2472,00 18370,70
s quantif	MONTANT TOTAL HT TRAVAUX RELAMPING  MONTANT TOTAL HT TRAVAUX ELECTRICITE		MON MON MON	NTANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL TTC  OTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC  OTAL HT LOT 8 TVA 20%	2472,00  9244,70 1848,94 11093,64  7066,00 1413,20 8479,20  2060,00 412,00 2472,00 18370,70 3674,14
	MONTANT TOTAL HT TRAVAUX RELAMPING  MONTANT TOTAL HT TRAVAUX ELECTRICITE  MONTANT TOTAL HT TRAVAUX PLOMBERIE CHAUFFAGE		MON MON MON MONTANT TO	NTANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL TTC  OTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC  OTAL HT LOT 8 TVA 20%	2472,00 9244,70 1848,94 11093,64 7066,00 1413,20 8479,20 2060,00 412,00 2472,00 18370,70
	MONTANT TOTAL HT TRAVAUX RELAMPING  MONTANT TOTAL HT TRAVAUX ELECTRICITE		MONTANT TOTA	NTANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL TTC  NTANT TOTAL TTC  OTAL HT TVA 20% ITANT TOTAL TTC  OTAL HT LOT 8 TVA 20%	2472,00  9244,70 1848,94 11093,64  7066,00 1413,20 8479,20  2060,00 412,00 2472,00 18370,70 3674,14